



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maires et adjoints

Question écrite n° 121450

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre délégué aux collectivités territoriales sur les conditions d'attribution des indemnités perçues par les maires et les adjoints. Ces indemnités sont calculées sur la base d'un montant qui varie selon la strate démographique à laquelle la commune appartient. Ce mode de calcul ne tient pas suffisamment compte de la réalité de l'activité de l' élu, notamment dans les communes touristiques dans lesquelles l'activité municipale reste forte durant les périodes estivales. Aussi, il lui serait utile de connaître sa position sur une éventuelle revalorisation du plafond d'indemnisation des élus dans les communes touristiques et balnéaires et notamment lorsqu'elles sont surclassées.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121450

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3229